



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Arras, le

22 JAN. 2015

Le Préfet du Pas-de-Calais

à

*Destinataire in fine*

**Objet :** Homologation des initiatives mémorielles organisées à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme.

**P.jointe :** Dossier de demande d'homologation-dossier de demande de subvention.

Tout comme l'année 2014, l'année 2015 sera une année exceptionnelle de mobilisation mémorielle. Outre la commémoration du Centenaire de la Première guerre mondiale, 2015 marquera également le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme.

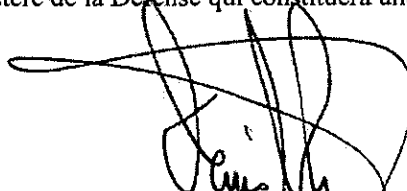
Afin de faire connaître les projets liés à cet anniversaire et d'en accompagner la réalisation, l'Etat a souhaité mettre en place une procédure d'homologation, gage de reconnaissance de la qualité et du sérieux des actions proposées. Celle-ci garantira que le projet soit répertorié sur les documents ou sites officiels locaux récapitulant le programme commémoratif. Cette homologation permettra également aux porteurs de projets de faire figurer le logo officiel sur tout document de communication, et éventuellement d'obtenir une subvention. Il est cependant à préciser que l'homologation n'entraînera pas systématiquement l'octroi d'une subvention, même si elle en est un préalable indispensable.

Les porteurs de projets qui sollicitent une homologation doivent s'attacher à inscrire l'opération parmi les thématiques retenues sur le plan national : l'achèvement de la libération du territoire national, la libération du camp d'Auschwitz et de la découverte de la réalité de la Shoah, le retour des déportés des camps de concentration, le retour des prisonniers de guerre et des requis du STO, la victoire sur le nazisme, le 8 mai 1945, la victoire dans le Pacifique, le 2 septembre 1945.

Seront également pris en compte les critères suivants : l'exactitude historique, les objectifs pédagogiques poursuivis, l'impact de l'opération auprès des publics visés, sa dimension locale, nationale, ou internationale, les aspects relatifs au tourisme de mémoire.

Si vous souhaitez faire une demande d'homologation et éventuellement une demande de subvention, je vous invite à adresser votre dossier, suivant le schéma proposé en pièce jointe, au **Service départemental de l'ONAC du Pas-de-Calais, à l'attention de Mme Fanny BOURDET, ONAC du Pas-de-Calais, 8, rue du Général Barbot, 62000 ARRAS.** La date limite de réception des dossiers est fixée au 6 février 2015.

Les projets seront étudiés par une instance départementale avant d'être transmis à la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (DMPA) du Ministère de la Défense qui constituera une commission spécifique, dédiée à l'examen de ces projets.



Denis ROBIN

Destinataires :

- Mesdames et Messieurs les Maires.
- Mesdames et Messieurs les présidents des communautés de communes et communautés d'agglomérations.
- Mesdames et Messieurs les Président départementaux d'associations d'anciens combattants.
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de musées de la Seconde Guerre mondiale.

Numéro dossier :  
DD/NNN

## DEMANDE D'HOMOLOGATION

(N° du département / N°  
d'enregistrement au SD de  
l'ONAC-VG)

### 70<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA RÉSISTANCE, DES DÉBARQUEMENTS, DE LA LIBÉRATION DE LA FRANCE ET DE LA VICTOIRE SUR LE NAZISME

#### FICHE D'ANALYSE

<u>Service départemental de l'ONAC-VG</u> de	<u>Responsable du dossier :</u> M. : Tél : Adresse électronique :
<u>Porteur du projet :</u> Nom de la structure : Statut (association, commune...) : Adresse : Téléphone : Adresse électronique : Nom du responsable :	
<u>Nature du projet :</u> Exposition / Cérémonie / Colloque / Documentaire / Monument / Chemin de mémoire / Publication... Lieu : Date :	
<u>Description de l'action :</u>	
<u>Critères d'homologation remplis :</u>	
<u>Éléments financiers :</u>  - Coût global : - dépenses par grandes catégories : - Plan de financement :  <i><b>Important :</b> Si une demande de subvention est associée à la demande d'homologation, le formulaire cerfa N° 12156*03, accessible sur le site internet <a href="http://www.service-public.fr/">www.service-public.fr/</a> onglet "associations" rubrique "Services en ligne et formulaires" doit impérativement être complété et appuyé des pièces justificatives. Pour les collectivités territoriales, il s'agit du formulaire de demande de subvention 70<sup>e</sup> anniversaire Seconde Guerre mondiale.</i>	
<u>Observations du service départemental de l'ONAC-VG :</u>	
<u>Décision de l'instance départementale d'homologation :</u>  Date :	